



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Cursus Guide de Randonnée Subaquatique

Module 1

Thème

LES RÈGLEMENTATIONS POUR LA PRATIQUE
ET L'ORGANISATION DE LA RANDOSUB



La RANDOSUB ... qu'est ce que c'est ?



Également dénommée «randonnée subaquatique» ou encore «randonnée palmée» ...
ou « snorkeling » pour les anglo-saxons ...

une activité qui permet la découverte et l'observation ludique et éco-responsable du milieu subaquatique en utilisant une balade de surface ...



©G.Ruoppolo

... équipé de palmes, masque et tuba (PMT) ...



©G.Pure Moment

... ponctuée le cas échéant de courtes et peu profondes immersions en apnée ...



©Subagua



Le contexte réglementaire

Pratique
INDIVIDUELLE



Site accès libre
Public (plage ...)

Pas de réglementation
Sauf règles d'accès locales

Site équipé et
balisé type
Sentier sous-marin

Règles d'accès
spécifiques



Toutes
Structures
(y compris FFESSM)

CODE DU SPORT



+

Pratique
ORGANISÉE

CLUBS et
SCA FFESSM

PRÉCONISATIONS FÉDÉRALES

La réglementation du CODE DU SPORT

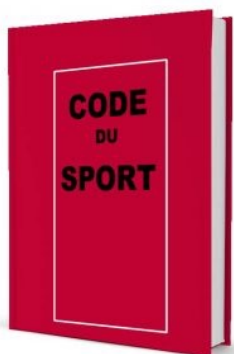


A.322-81

Matériels subaquatiques et nautiques

« Régulièrement vérifiés et correctement entretenus ... »

Pratique organisée
art. A322-101



A.322-81



Tubas mis à disposition des randonneurs par la structure

*Désinfectés avant chaque randonnée
si changement d'utilisateur ...*



L.212-1

Encadrants de Randosub rémunérés ...

Il s'agit d'une activité subaquatique entrant dans le champ de la délégation de l'État accordée à la FFESSM et dans l'environnement spécifique au sens du Code du sport

Prérogative exclusive **des diplômés d'État en plongée subaquatique**

BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS en plongée



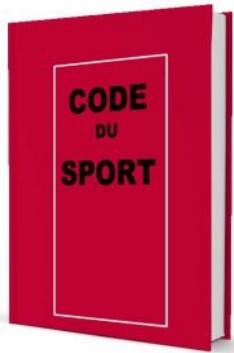
FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

La réglementation dans le CODE DU SPORT



A.322-78 et
annexe III-19
du CDS

Pratique organisée
art. A322-101



Matériel de SECOURS sur le site de Randosub

Sur tout site ...

PLAN de SECOURS
Document écrit, adapté à la plongée
régulièrement mis à jour ...

1 MOYEN DE COMMUNICATION
VHF si en mer et en bateau

Des FICHES D'ÉVACUATION
Selon un modèle type
en annexe III-19



+
Trousse de secours
(R.322-4 du CDS)



Site de plus de 6 mètres

EAU DOUCE POTABLE



1 B.A.V.U.
+ sac de réserve O2 et 3 masques
(grand, moyen, petit)

1 MASQUE À HAUTE CONCENTRATION



1 ENSEMBLE D'OXYGÉNOTHÉRAPIE
- Médical et normobare
- Manodétendeur, débit-litre, tuyau ...
- Capacité suffisante (jusqu'à l'arrivée des secours)

1 COUVERTURE ISOTHERMIQUE



La RANDOSUB à la FFESSM



Une activité **TRANSVERSALE**

Gérée comme un véritable activité en partenariat
avec toutes les commissions intéressées ...

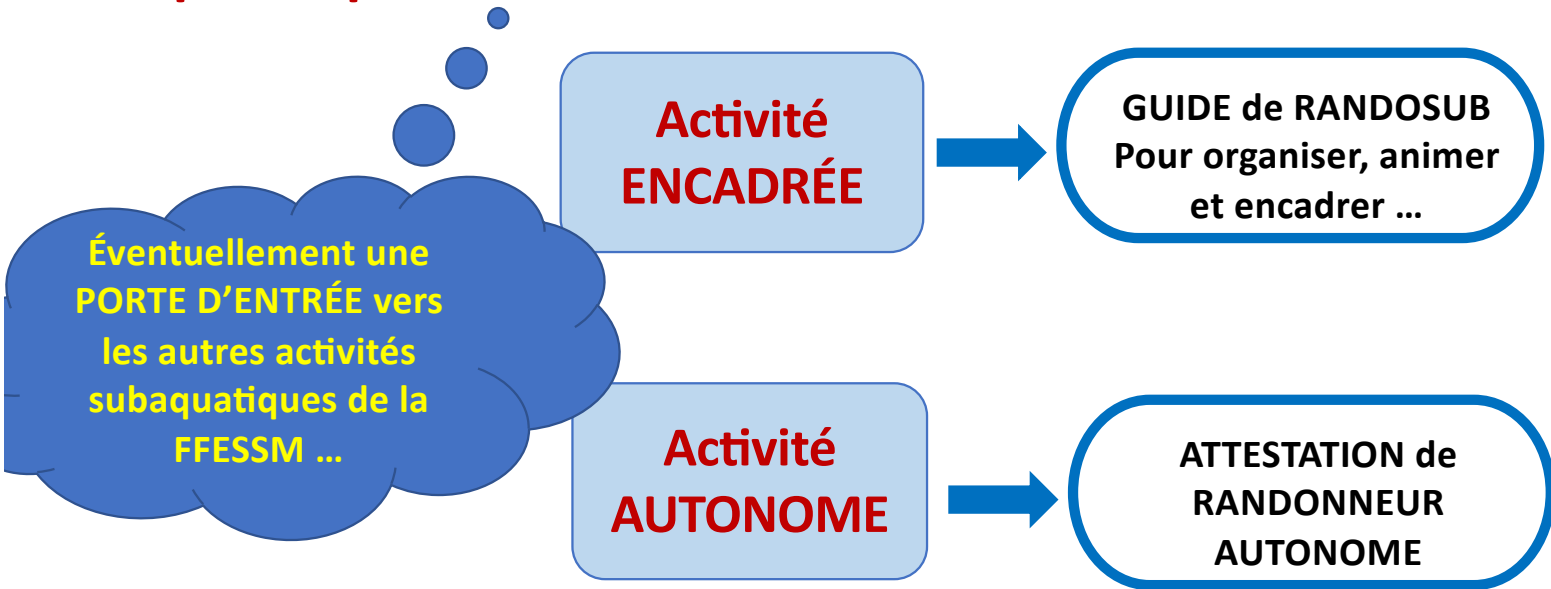
Technique, Apnée, Bio, Pêche Sous-Marine ...

- Une activité « grand public », familiale,
- Une activité facile d'accès
- Une activité sans nécessité de formation préalable



La RANDOSUB à la FFESSM

Proposée par les CLUBS et les SCA de la FFESSM



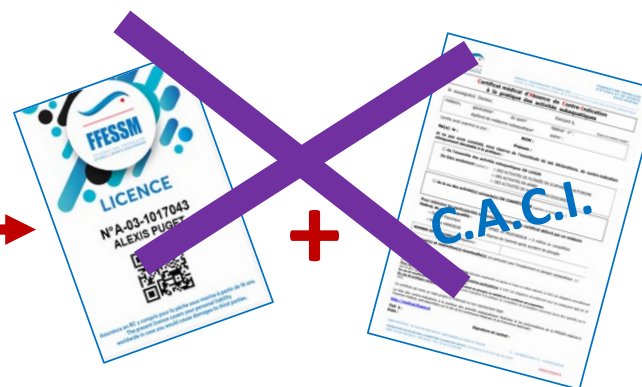
Après une formation préalable ...

*Sur des sites dédiés (sentiers sous-marin)
ou propices à ce type d'évolution ...*

La RANDOSUB à la FFESSM

L'accès aux activités de RANDOSUB ...

Pratiquants OCCASIONNELS



Pratiquants RÉGULIERS

Conseillé



Obligatoire

Randonneur MAJEUR

Si licence

Formation RANDONNEUR AUTONOME

Obligatoire

Si licence ...

Questionnaire médical SPORT

Randonneur MINEUR

Dans tous les cas ...

AUTORISATION PARENTALE

Les Préconisations fédérales

En plus des règles préalables
Les CLUBS et SCA de la FFESSM

Doivent mettre en œuvre les
PRÉCONISATIONS FÉDÉRALES
sur la RANDOSUB



 **FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.**
FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1946, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

PRÉCONISATION FÉDÉRALES FFESSM
Pour l'organisation de la pratique de la RANDOSUB
Version validée CDN le 02 décembre 2023

GÉNÉRALITÉS

La Randosub, également dénommée « randonnée subaquatique » ou « randonnée palmée », se définit comme une activité qui permet la découverte et l'observation ludique et éco-responsable du milieu subaquatique en utilisant une balade de surface, équipé de palmes, masque et tuba (PMT), ponctuée le cas échéant de courtes et peu profondes immersions en apnée.

Cette activité « grand public », familiale, sans nécessité de formation préalable et sans d'accès, peut être organisée par des centres de plongée avec éventuellement des guides spécialisés pour l'animer, ou bien pratiquée de manière autonome sur des sites dédiés (sites sous-marins) ou propices à ce type d'évolution.

Il peut indifféremment s'agir d'une activité à part entière ou d'une activité sous contrainte de licence, ni de certificat médical par des pratiquants occasionnels, ni d'une activité plus régulière avec la souscription d'une licence et l'accès à une formation de randonneur autonome. Elle peut également être une porte d'entrée vers la découverte de nombreuses autres activités subaquatiques proposées par la FFESSM.

Il s'agit d'une activité subaquatique entrant dans le champ de la délégation de l'État accordée à la FFESSM et dans le cadre réglementaire spécifique au sens du Code du sport, ce qui en fait une prérogative exclusive des enseignants agréés et qualifiés en plongée subaquatique.

Les clubs, comités et les SCA de la FFESSM organisent les activités de Randosub en prenant en compte le cadre juridique et les préconisations fédérales décrites ci-dessous.

La Randosub se subdivise en deux types de pratiques :

- La Randosub encadrée.
- La Randosub autonome.

OBJECTIFS

De la Randosub encadrée :

- Faire découvrir l'environnement subaquatique proche de la surface de manière ludique, afin de susciter l'intérêt des randonneurs au cours de ces sorties encadrées.
- Sensibiliser à l'utilisation des palmes et du masque, à la respiration avec un tuba et à la pratique de l'apnée.
- Faire découvrir la FFESSM.

De la Randosub autonome :

- Apporter les éléments de culture nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement subaquatique et à la sensibilisation de la protection et de la préservation du milieu vivant.
- Apporter la base des éléments de sécurité et de confort nécessaires à l'utilisation autonome des PMT en milieu naturel.
- Donner les moyens de se repérer dans l'organisation de la FFESSM et de participer à ses différentes activités.

SIÈGE NATIONAL : 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13204 MARSEILLE CEDEX 02 FRANCE | T : +33 (0)4 91 33 99 31 F : +33 (0)4 91 54 77 43
FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS / RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)
SIRET 775 559 909 0002 - APE 9312 - TVA : FR 06 775 559 909 | WWW.FFESSM.FR

À lire en intégralité

Les activités de RANDOUB proposées

Deux types d'activités proposées ...



- Faire découvrir l'environnement subaquatique proche de la surface de manière ludique, afin de susciter l'intérêt des randonneurs au cours de ces sorties encadrées.
- Sensibiliser à l'utilisation des palmes et du masque, à la respiration avec un tuba et à la pratique de l'apnée
- Faire découvrir la FFESSM.



- Apporter les éléments de culture nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement subaquatique et à la sensibilisation de la protection et de la préservation du milieu vivant.
- Apporter la base des éléments de sécurité et de confort nécessaires à l'utilisation autonome des PMT en milieu naturel.
- Donner les moyens de se repérer dans l'organisation de la FFESSM et de participer à ses différentes activités.



Préconisations pour la Randosub ENCADRÉE

Deux niveaux d'encadrement nécessaires ...

Possibilité qu'une même personne cumule les deux fonctions ...

RESPONSABLE TECHNIQUE Randosub

- Désigné par le Président (club) ou l'exploitant (SCA)
- A minima « Guide de Randosub » (ou équivalent)

Responsable de l'organisation de l'activité

- Choisit le site, le parcours
- Fixe les paramètres d'évolution
- Organise matériellement l'activité sur le site
- Veille au respect des réglementations
- Veille à la prise en compte des préconisations

GUIDE DE RANDOSUB

- Qualifié à l'issue d'une formation dédiée FFESSM (en FOAD)
- Possibilités d'équivalences

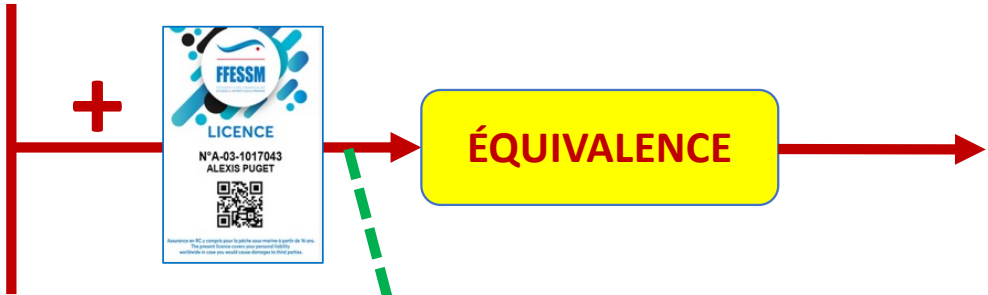
Responsable du déroulement de la randosub

- Anime la randosub en créant les conditions de confort et d'attrait
- Fait découvrir le PMT, l'apnée et le milieu vivant
- Veille au bon déroulement
- Adapte les conditions de pratique aux circonstances et aux compétences des participants



Pour devenir ... GUIDE DE RANDOSUB

- Moniteur ou entraîneur en apnée
- Moniteur ou entraîneur en PSM
- MF1 ou MF2 technique
- Formateur Bio 2^{ème} degré
- BEES 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré en plongée
- BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS en plongée

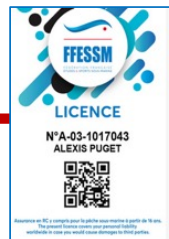
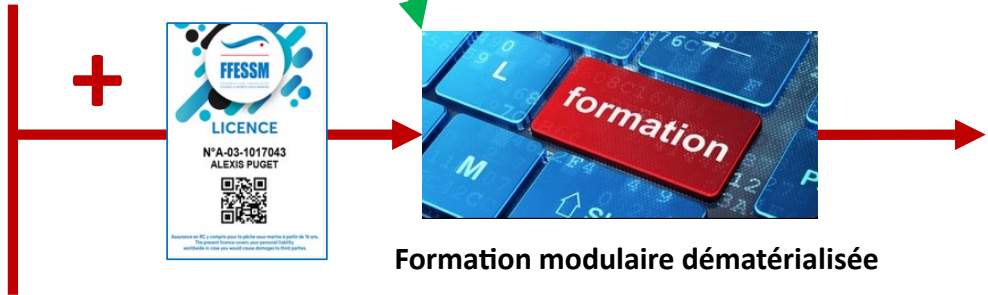


ÉQUIVALENCE

GUIDE DE RANDOSUB

Possibilité de délivrance de la carte (sur demande)

- Guide de Palanquée en Scaphandre
- Initiateur technique
- Initiateur apnée ou PSM
- Formateur Bio 1^{er} degré + RIFAA ou RIFAP



Formation modulaire dématérialisée

GUIDE DE RANDOSUB

Délivrance de la carte

Accès libre aux modules de formation



Préconisations d'évolution



Les évolutions, en randonnée encadrée, se déroulent le plus souvent et en fonction du niveau des randonneurs, dans la zone proche de la surface, avec éventuellement des apnées courtes et peu profondes

Les randonneurs sont encadrés par un Guide RANDOSUB. Il est souhaitable qu'un Guide de Randonnée n'encadre pas plus de 8 randonneurs débutants par sortie.



Il est préconisé que les randonneurs subaquatiques encadrés soient équipés d'un vêtement en néoprène adapté aux conditions climatiques ou d'un gilet de flottabilité adapté.



Si les randonneurs encadrés ont un niveau technique particulier et adapté, le nombre de randonneurs dans le groupe peut être augmenté

L'usage d'un lestage est fortement déconseillé pour les randonneurs subaquatiques encadrés.



Préconisations pour la Randosub AUTONOME

ACCÈS

- Autorisation du responsable technique
- Autorisation parentale si mineur
- Licence FFESSM

AGE

- 16 ans et plus
- Si moins de 16 ans, présence d'un des représentants légaux dans la randonnée

FORMATION

- Titulaire ATTESTATION de RANDONNEUR
- Ou aptitude équivalente

Attestation de randonneur FFESSM

Compétences à utiliser son matériel, maîtriser les techniques et la ventilation adaptées à l'évolution en autonomie, à réaliser une apnée en faible profondeur et à évoluer en autonomie

CONDITIONS D'ÉVOLUTION

- Zone d'évolution fixée en fonction du niveau des randonneurs
- Évolution systématique en binômes souhaitée
- Vêtement néoprène adapté aux conditions climatique
- A minima un tee-shirt ou sous-vêtement lycra
- Si lestage, conservation de la flottabilité positive en surface

NOMBRE

- 1 à 4 binômes maxi recommandés
- Extension des binômes possibles si compétences ou conditions particulières



Préconisation d'organisation sur site

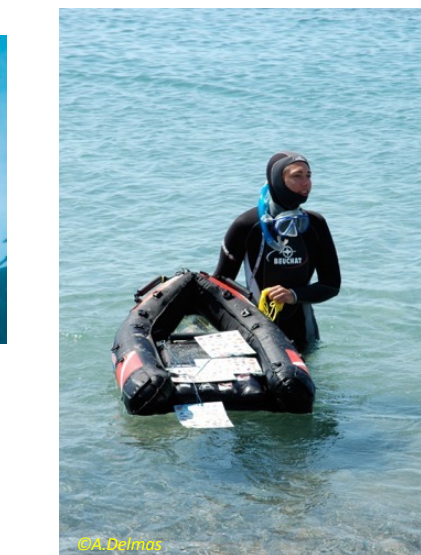
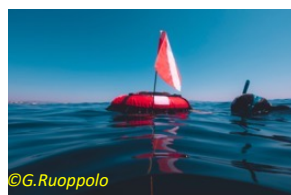
Lorsque la randonnée est organisée sur un site qui n'est pas spécifiquement équipé et balisé (comme peut l'être un « sentier sous-marin ») ou sur une zone délimitée et balisée par le responsable technique ...

... il est souhaitable qu'en fonction du niveau des randonneurs et des conditions d'évolution, chaque groupe de randonneurs soit équipé d'un **SUPPORT FLOTTANT**

Pour prendre APPUI



Pour SIGNALER le groupe



Validation du module 1

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ...

Il ne vous reste plus qu'à aller renseigner le QUIZZ pour valider le module ...

Et préparer la mise à l'eau pour la prochaine RANDOSUB ...

